

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	42
Présents :	40
Pouvoirs :	2
Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70 des 02 et 09 avril 2025 Dates de convocation : 10 mars et 3 avril 2025

DELIBERATION N°7

OBJET : Compte Administratif 2024 du budget « Prestations de services »

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 2 avril dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pas pu valablement délibérer à cette date.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Prestations de services » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2023 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	266 743,10 €
Recettes	265 462,89 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2024 du budget annexe « Prestations de services » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 1 280,21 €.

PJ : Compte administratif 2024 du budget annexe « Prestations de services »

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

